

Mot d'accueil à
l'atelier du numérique
« **Protection de l'enfance et Internet** »

Mme. Nadine MORANO,
Secrétaire d'Etat chargée de la Famille

12 juin 2008

Mesdames,

Messieurs,

Je vous remercie d'avoir répondu présent à cet atelier sur la protection de l'enfant face aux médias numériques (internet, mobile, jeux en ligne, etc.).

J'ai voulu en effet que la question de la sécurité de nos enfants soit pleinement traitée dans le cadre des assises du numérique, souhaitées par le président de la République et suivies par le secrétariat d'Etat à l'économie numérique.

Afin que chacun puisse s'exprimer, j'ai voulu que **la configuration des échanges soit la plus ouverte possible**, tant dans la diversité des acteurs que vous représentez que dans les prises de parole. De courts présentations d'initiatives ou de réflexions réalisées par certains d'entre vous seront autant d'invitations à échanger nos constats, nos bilans, mais surtout nos objectifs pour l'amélioration de la sécurité de nos enfants sur le Net.

Rappelons une évidence : l'Internet est un média incontournable. Il est une chance pour les familles, les enfants, les adolescents.

Pourtant, quelques chiffres :

- 36 % des 11-17 ans ont été confrontés au moins une fois à des contenus « violents », « traumatisants » ou « pornographiques »¹.
- Le nombre de fugues a augmenté de 30 % depuis 2000, passant de 34 000 à près de 45 000. En 2007, 52 % étaient des filles.
- Plus d'un parent sur deux (52 %) se disent « inquiets » face à la navigation de leur enfant sur la Toile².

Le danger est aujourd'hui dans la maison. Un spot de sensibilisation du gouvernement allemand, qui vous sera présenté cet après-midi, décrit cette réalité et conclut en interpellant les parents : « dans la vie réelle, vous protégez vos enfants tout naturellement, alors faites-le aussi quand ils sont sur Internet ! ».

Cet appel à la responsabilité des parents doit être accompagné par la **prise de conscience de l'ensemble des acteurs** : pouvoirs publics, professionnels de l'Internet, associations familiales et de protection de l'enfant. La protection de nos enfants est de notre responsabilité à tous.

En tant que secrétaire d'Etat chargée de la famille, j'ai pour mission de veiller à la protection des enfants et des jeunes, quels que soient les lieux où se trouvent les dangers. L'Internet ne doit pas échapper à

¹ Enquêtes Ifop/DIF, *Les usages de l'Internet par les adolescents*, septembre 2005.

² Enquête Ipsos/DIF, *Perception des dangers de l'Internet par les parents*, janvier 2008.

notre vigilance et à notre action. J'en ai fait une priorité de mon engagement auprès des familles en y consacrant mon premier déplacement ministériel auprès des forces de gendarmerie spécialisées dans l'analyse des images pédopornographiques, basées à Rosny-sous-Bois.

Aussi, je souhaite que cet atelier permette d'aborder **trois grands axes** essentiels pour notre combat commun :

- 1) Premier axe : **nous devons aboutir rapidement à la mise en place du blocage des sites pédopornographiques**. Lors de la réception des FAI le 15 mai dernier au secrétariat d'Etat à la famille, nous avons validé ensemble cet objectif commun. Il convient désormais de le concrétiser et c'est ce que nous allons faire avec ma collègue Michèle Alliot Marie.

J'ai demandé au Forum des droits sur l'Internet de me remettre une expertise technique sur les conditions d'un tel blocage. Le résultat de ses travaux me sera remis avant la tenue du prochain comité de suivi protection de l'enfant/Internet qui se déroulera le 24 juin prochain.

Lors de ma visite du centre de protection des enfants exploités en ligne³ mis en place en Grande-Bretagne, j'ai constaté que cet objectif était techniquement possible. Je serai demain en

³ CEOP : Child exploitation and online protection centre.

Norvège pour évaluer les avantages des différents choix technologiques retenus par les uns et les autres.

Par ailleurs, les différentes réunions interministérielles en cours permettront de finaliser les termes de l'engagement de chacun (ministères et FAI) pour atteindre cet objectif.

- 2) Deuxième axe : **nous devons amplifier et coordonner la sensibilisation des familles.** J'entends lancer une **grande campagne nationale audiovisuelle** sur les dangers de l'Internet pour les enfants et les jeunes (pédopornographie, addiction, cyberchantage, happy slapping, marketing agressif, etc.) et les solutions qui existent pour s'en protéger. Celle-ci pourrait être une bonne occasion une nouvelle synergie partenariale entre acteurs publics et privés. Elle pourrait se dérouler à la fin du second semestre de cette année.

Divers supports (internet, guides, etc.) pourront accompagner cette campagne.

Certains d'entre eux pourront cet après-midi parler de leurs réalisations en la matière. Il convient de profiter de l'expérience de chacun.

- 3) Troisième axe : **les logiciels de contrôle parental doivent atteindre un taux de performance plus que satisfaisant.** Malgré une réelle montée en puissance, les objectifs de l'accord du 16 novembre 2005 ne sont pas tous atteints. Les dispositifs de contrôle parental proposés aux familles par les FAI, évalués chaque trimestre, montrent par exemple de **graves faiblesses en**

matière de contenus faisant l'apologie de la drogue, de la violence, de l'anorexie. Le profil « enfant » laisse passer trop de contenus inadaptés au jeune âge.

Je souhaite que les **dispositifs de contrôle parental proposés par les FAI répondent à une norme de qualité de type AFNOR**. L'actuel cahier des charges des tests pourrait servir de base à une discussion entre les partenaires en ce sens.

Comme vous le savez, une nouvelle vague de test est en cours de réalisation. Les résultats seront présentés et commentés lors du comité de suivi du 24 mai. **Je veillerai à ce que la plus grande communication soit faite sur les résultats de ces tests**. Les familles doivent savoir quelle est la qualité du service qui leur est fourni par leur fournisseur d'accès. A ce titre, des propositions doivent être débattues, telle par exemple **l'affichage des résultats aux tests dans les rayons des distributeurs de matériel informatique** et de connexion au réseau.

J'ai souhaité que soit traitée également aujourd'hui la question des **conséquences de la convergence des différents supports d'accès au web**. La mise en œuvre de la charte signée entre les opérateurs de mobiles français et le ministère en charge de la famille doit aller au terme des engagements. J'appelle par exemple les opérateurs à compléter le dispositif, comme ils s'y étaient engagés, **en permettant une navigation plus souple et néanmoins sécurisée, adaptée aux différents âges des utilisateurs, enfants et adolescents**.

Vous le voyez, si le chantier est immense, je sais aussi qu'il est réalisable. C'est une question de volonté pour nous tous.

J'ai une conviction : **il n'y aura pas de confiance en l'économie numérique, sans protection des enfants sur le web**. Ce sera aussi le message que je ferai passer auprès de mes homologues des gouvernements européens lors de la réunion que j'organiserai à la rentrée sur ce sujet dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

Je vous remercie, et je suis à votre disposition pour échanger avec lors d'un premier tour de table.
